

# Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)

**CEDAW, 42<sup>ème</sup> session (20 octobre - 7 novembre 2008)**

**Groupe de travail d'avant-session pour la 44<sup>ème</sup> session (10-14 novembre 2008)**

## *Etats parties*

Le Comité examinera au cours de sa 42<sup>ème</sup> session le rapport des 13 pays suivants : Bahrein, Belgique, Cameroun, Canada, Equateur, El Salvador, Kyrgyzstan, Madagascar, Mongolie, Myanmar, Portugal, Slovénie et Uruguay.

## *Observations finales*

Au cours de ses réunions, le CEDAW examine les rapports des Etats parties à la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. A la suite de son examen, le Comité formule ses recommandations afin de permettre aux Etats d'améliorer leur conformité avec la Convention. Ces recommandations font état des aspects positifs, soulèvent des critiques et proposent des éléments permettant d'améliorer la situation. Les rapports des Etats parties, les observations finales (une fois adoptées) et toute autre documentation distribuée en cours de réunion est du domaine public :

<http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/sessions.htm>

## *Les membres du Comité*

Le Comité est composé de 23 membres qui siègent à titre personnel. En 2008, les membres du Comité viennent d'Algérie, du Bangladesh, du Brésil, de Chine, de Croatie, de Cuba, d'Egypte, de France, d'Allemagne, du Ghana, d'Israël, d'Italie, de Jamaïque, du Japon, de Malaisie, de l'Ile Maurice, des Pays Bas, du Portugal, de la République de Corée, de Singapour, de Slovénie, d'Afrique

du Sud et Thaïlande. Pour plus de détails, voir:

<http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/membership.htm>

## *Documentation*

Les rapports des 13 Etats parties devant être considérés au cours de la 42<sup>ème</sup> session, l'agenda provisoire (CEDAW/C/2008/III/1) et tout autre document se rapportant à cette session sont disponibles en ligne à l'adresse suivante:

<http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm>

Les réunions publiques sont indiquées dans l'agenda provisoire. Les plénières se dérouleront dans les salles XVI et VII, au Palais des Nations, Genève, Suisse.

Une salle est à la disposition des ONG et celles-ci sont priées de contacter le secrétariat du CEDAW lorsqu'elles désirent organiser des réunions d'information aux heures de déjeuner: [cedaw@ohchr.org](mailto:cedaw@ohchr.org)

## *La participation des ONG*

***Le secrétariat n'envoie pas d'invitation aux ONG et ne peut en aucun cas couvrir les frais de voyages ou autres inhérents à leur participation.***

## *Décisions du Comité*

Depuis ses débuts, le Comité a invité les ONG à suivre ses travaux. Afin de couvrir du mieux possible la situation des femmes dans les pays examinés, le Comité ainsi que

Pour plus d'information, merci de vous référer au site Internet du Haut commissariat aux droits de l'homme ([www.ohchr.org](http://www.ohchr.org)) ou de contacter le secrétariat à [cedaw@ohchr.org](mailto:cedaw@ohchr.org).

son groupe de travail invitent les ONG à fournir toute information qu'elles considèrent pertinentes soit oralement, soit par écrit. Le Comité encourage également les ONG internationales et les organisations, fonds et programmes des Nations Unies à faciliter la participation des représentants nationaux des ONG.

### *Rapports des ONG et information pour le Comité*

Le Comité apprécie de recevoir des rapports des ONG et une fois reçus, les affiche sur son site sous la session concernée, à moins que des instructions lui demandent de ne pas le faire. Les ONG peuvent soumettre leurs rapports par e-mail [cedaw@ohchr.org](mailto:cedaw@ohchr.org), en format pdf, ou peuvent les apporter au cours de la session. Dans ce cas, il est demandé aux ONG de faire parvenir au secrétariat 40 copies une semaine au moins avant le début de la réunion. Elles doivent être adressées au Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Palais des Nations, Secrétariat de CEDAW, 1211 Genève 10, Suisse.. Le secrétariat fera circuler ces rapports en cours de réunion. Cependant, au vu du nombre de rapports reçus, le secrétariat n'est pas en mesure de faire les copies nécessaires à leur circulation ni ne peut les distribuer avant la session ou la réunion de son groupe de travail, et insiste sur l'importance de recevoir le nombre de copies demandées en temps et lieu utiles. Si elle soumet son rapport par email, il est impérativement demandé à l'ONG de clairement mentionner le nom de l'organisation ainsi que le nom du pays concerné (en format pdf). Ces documents sont mis à disposition par le biais d'un dossier de référence. Les ONG peuvent également envoyer leurs rapports à IWRAW Asia Pacific, une organisation qui a des arrangements précis avec le Comité pour soumettre et circuler des rapports alternatifs, soit sous format électronique soit sous format papier, et qui les fait parvenir directement aux membres. Veuillez contacter IWRAW Asia Pacific pour plus de détails : 80-B, Jalan Bangsar, 59 200 Kuala Lumpur, Malaisie. Tél: +60 322 822 255,

fax : +60 322 832 552, email : [iwraw-ap@iwraw-ap.org](mailto:iwraw-ap@iwraw-ap.org); [iwraw\\_ap@yahoo.com](mailto:iwraw_ap@yahoo.com)

### *Rapports/informations des ONG au Groupe de travail d'avant-session*

Les ONG sont priées de soumettre leurs rapports ou toute information jugée utile sur les pays concernés au groupe de travail d'avant-session qui est chargé d'établir la liste des questions pour les pays qui seront examinés deux sessions plus tard. Par exemple, le groupe de travail d'avant-session qui se réunira immédiatement après la 42<sup>ème</sup> session du Comité, soit du 10 au 14 novembre 2008, préparera la liste des questions concernant les pays qui seront examinés lors de la 44<sup>ème</sup> session du Comité. Les représentants des ONG participant à la session du Groupe de travail sont priés d'amener 15 copies pour distribution. Ceux ne participant pas, peuvent faire parvenir 15 copies au secrétariat du Comité, si possible une semaine avant le début de la réunion du Groupe de travail. Les organisations peuvent également demander l'assistance d'IWRAW Asia Pacific pour la distribution, électronique ou format papier, de leurs rapports alternatifs. Pour plus d'information sur les délais, merci de contact directement IWRAW Asia Pacific.

### *Participation des ONG à la 42<sup>ème</sup> session du CEDAW et de son groupe de travail*

Le Comité a réservé les deux après-midis des lundi 20 et 27 octobre pour permettre aux ONG de fournir oralement des informations en réunion publique sur les pays devant être considérés la semaine suivante:

Lundi 20 octobre: de 15h à 16h15; Belgique, Cameroun, Canada, Equateur, Uruguay, Kirgystan, Slovénie et Mongolie.

Lundi 27 octobre, de 15h à 16h15; Bahrein, El Salvador, Madagascar, Myanmar et Portugal.

En raison du temps disponible, les ONG sont priées de faire des interventions

Pour plus d'information, merci de vous référer au site Internet du Haut commissariat aux droits de l'homme ([www.ohchr.org](http://www.ohchr.org)) ou de contacter le secrétariat à [cedaw@ohchr.org](mailto:cedaw@ohchr.org).

concises : pas plus de dix minutes ne seront accordées à une organisation désirant faire une intervention. Il serait souhaitable que les organisations se regroupent afin de réduire le temps d'intervention sur un état partie en particulier. Il est également demandé aux organisations qui feront une intervention orale de fournir pour les besoins de traduction quelques copies de leur déclaration; il n'y a pas lieu de les envoyer préalablement.

Une séance est également prévue le lundi 10 novembre 2008 pour permettre aux organisations qui le souhaiteraient d'effectuer une intervention orale relative aux pays qui seront examinés à la 44<sup>ème</sup> session en juillet 2009 devant le groupe de travail.

Les organisations qui désirent effectuer une intervention orale soit devant le Comité soit devant le groupe de travail sont priées d'en informer le secrétariat ([cedaw@ohchr.org](mailto:cedaw@ohchr.org)) une semaine avant la session du Comité ou de son groupe de travail. Il est instamment demandé aux organisations de bien mentionner leurs noms, le nom de leurs représentants et les dates auxquelles elles désirent assister aux réunions du Comité ou de son groupe de travail. Ces renseignements sont nécessaires pour l'obtention des badges d'accès au Palais des Nations. Afin de recevoir ce badge d'accès, il est impératif de se présenter en personne, muni d'un passeport ou carte d'identité (ou tout papier officiel porteur d'une photographie) au Portail de Prégny, à la Sécurité, identification et laissez-passer,

8-14 avenue de la Paix. Les bureaux sont ouverts de 8h à 17h. Préalablement, l'organisation aura contacté le secrétariat du CEDAW afin qu'elle soit ajoutée à la liste des organisations pouvant être accréditées. Ceci peut se faire par email: [cedaw@ohchr.org](mailto:cedaw@ohchr.org)

### *Sessions et pré-sessions à venir*

#### **43<sup>ème</sup> session**

La 43<sup>ème</sup> session se réunira à Genève du 19 janvier au 6 février 2009 afin de considérer les rapports des Etats parties suivants: Arménie, Bhoutan, Dominique, Allemagne, Guatemala, Guinée Bissau, Haïti, Israël, Libéria, Jamahiriya arabe libyenne et Rwanda.

#### **44<sup>ème</sup> session**

La 44<sup>ème</sup> session se déroulera à New York en juillet 2009 et considérera les rapports des Etats parties suivants : Argentine, Danemark, Egypte, République démocratique populaire lao, Japon, Espagne, Suisse, Timor Leste et Tuvalu. Le groupe de travail chargé d'établir la liste des questions pour ces neuf pays se réunira à Genève, du 10 au 14 novembre 2008.

Pour plus d'information, merci de vous référer au site Internet du Haut commissariat aux droits de l'homme ([www.ohchr.org](http://www.ohchr.org)) ou de contacter le secrétariat à [cedaw@ohchr.org](mailto:cedaw@ohchr.org).